

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

---

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT  
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°  
2850)

Tombé

N° CL588

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Martineau

-----

### ARTICLE 2 QUATER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« sportive »

le mot :

« hippique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à assurer la cohérence du dispositif visant à aligner les dispositions applicables aux enceintes sportives aux hippodromes accueillant des courses hippiques.